

Direction de la Gestion du Réseau

Fiches de Collecte de renseignements pour une Offre de Raccordement, au Réseau Public de Distribution géré par SICAE-OISE, d'une Installation de Production photovoltaïque de puissance supérieure à 36 kVA

Identification

Le présent document est basé sur le modèle Enedis-MOP-RES_057E version 1 du 15/09/2025.

SICAE-OISE utilise la DTR d'ENEDIS, pour laquelle elle a obtenu les droits d'utilisation. Dans le cas où un document de la DTR ne serait pas disponible sur le site internet www.sicae-oise.fr, il convient d'utiliser le document de la DTR d'ENEDIS disponible sur le site www.enedis.fr.

Document(s) associé(s) et annexe(s)

Résumé/Avertissements

Nous vous demandons d'accorder la plus grande attention à renseigner ce document. La qualité des éléments que vous nous communiquez (description du projet, localisation, plans, ...) est garantie de l'élaboration de la solution technique de raccordement conforme à votre demande. Toute imprécision est de nature à allonger les délais de traitement de la demande.

Les demandes sont transmises préférentiellement par mail à l'adresse suivante : raccordement-hta@sicae-oise.fr à partir du présent document, dans tous les cas, accompagnées des documents administratifs et techniques associés.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter l'Accueil Raccordement de SICAE-OISE à l'adresse raccordement-hta@sicae-oise.fr.

La Proposition Technique et Financière et/ou la Convention de Raccordement qui découlera des informations communiquées deviendrait caduque si le descriptif du projet évoluait. Le cas échéant, vous vous engagez à nous transmettre toutes modifications de votre opération, afin de nous permettre de les prendre en considération.

Direction de la Gestion du Réseau

Documents constitutifs d'une demande d'offre de raccordement

- le présent document complété, paraphé et signé par vos soins,
- le cas échéant, une copie du mandat ou de l'autorisation,
- une copie du document administratif permettant l'obtention d'une Offre de Raccordement comme précisé au paragraphe « Contenu de la demande de raccordement » de la procédure de traitement des demandes de raccordement,
- un plan de situation (échelle recommandée 1:25000 ou 1:10000) avec l'identification des limites de la parcelle concernée,
- un schéma unifilaire de l'Installation explicitant notamment la répartition des onduleurs par phase,
- un schéma unifilaire spécifique dans le cas d'une demande de raccordement indirect, décrivant la liaison entre le PdL et la (ou les) Installations de Production raccordée(s) indirectement,
- Le cas échéant, la fourniture du récépissé de la déclaration ou l'autorisation d'exploiter ou du document valant récépissé de la déclaration ou de l'autorisation d'exploiter conformément aux dispositions des articles L. 311-1, L. 311-5, L311-6 et L. 312-2 du Code de l'énergie,
- un plan de masse de l'opération (échelle 1:200 ou 1:500) avec l'emplacement du Point de raccordement souhaité,
- une attestation de groupement solidaire dans le cas du raccordement indirect ou en cas de raccordement groupé, conforme au modèle fourni en annexe,
- un plan de masse de l'opération (échelle 1:200 ou 1:500) avec l'emplacement du Point de raccordement souhaité et l'identification du (ou des) bâtiment(s) support(s) du système photovoltaïque¹,
- Un Kbis (si le demandeur de contrat d'achat est une société.)²
- Certificat attestant de la qualification ou de la certification professionnelle de l'installateur conformément aux dispositions de l'Annexe 5 de l'arrêté du 6 octobre 2021,
- le cas échéant, un (plusieurs) certificat(s) de conformité de(s) l'onduleur(s) à la norme NF EN50549-1 (BT) ou NF EN50549-2 (HTA). (Certification selon la norme de test NF_EN_50549-10 ou équivalente selon les critères de la norme de base)³
- pour les Installations dont la Pinstallée \geq 5 MW, l'attestation de tenue en régime perturbé du Réseau Public de Distribution,
- pour les demandes avec obligation d'achat, joindre le certificat de l'installateur, ou renseigner les informations du certificat dans le champ libre : le type d'attestation, la référence du certificat, la date limite de validité.

¹ En application de l'arrêté du 6 octobre 2021 fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les Installations implantées sur bâtiment et ombrière utilisant l'énergie solaire photovoltaïque, d'une puissance crête installée inférieure ou égale à 500 kilowatts telles que visées au 3° de l'article D314-15 du Code de l'énergie et situées en métropole continentale

² Jusqu'au 31 décembre 2024, la simple conformité de la protection de découplage à la prénorme DIN VDE 0126-1-1:2013-08 est également acceptée.

³ Jusqu'au 31 décembre 2024, l'application de la norme de test n'est pas imposée et pour les onduleurs, la simple conformité de la protection de découplage à la prénorme DIN VDE 0126-1-1:2013-08 est également acceptée. De plus, à partir du 01/01/2025, la remise des certificats de conformité NF EN 50549 ne constituera plus un prérequis à la qualification d'une demande de raccordement. Les certificats pourront être remis ultérieurement et au plus tard à la demande de mise en service.

Direction de la Gestion du Réseau

Ces documents ainsi que les champs, du présent document, marqués d'un * sont considérés par SICAE-OISE comme obligatoires pour obtenir la complétude du dossier.

Compléter une fiche E4 pour chaque type d'onduleur.

Pour le raccordement d'une installation de stockage, veuillez décrire le comportement de l'installation :

- en injection en complétant le chapitre « CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES EN INJECTION » de la Fiche A,
- en soutirage en complétant le chapitre « CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES EN SOUTIRAGE » de la Fiche A.

Veuillez compléter notamment les caractéristiques spécifiques au stockage :

- dans les Fiches B ou C,
- dans la Fiche E, selon le type d'installation,
- dans la Fiche T1.

Les données concernant uniquement l'obligation d'achat sont identifiées en bleu.

Avertissements aux demandeurs du dispositif d'obligation d'achat⁴

Par la signature du présent document, vous autorisez la transmission à EDF OA des données nécessaires à cette dernière pour établir votre contrat d'obligation d'achat (en particulier vos coordonnées ou celles de votre mandataire et celles du Site de production, la puissance crête de l'installation et les données identifiées en bleu) et vous vous engagez à communiquer à EDF-OA, sur simple demande, tout élément mentionné à l'article 5 de l'arrêté du 6 octobre 2021.

A la date de la demande, vous vous engagez également à ne pas :

- être une entreprise en difficulté au sens des Lignes directrices concernant les aides d'État au sauvetage et à la restructuration d'entreprises en difficulté autres que les établissements financiers en vigueur au moment de la demande complète de raccordement,
- faire l'objet d'une injonction de récupération non exécutée d'une aide d'État émise dans une décision antérieure de la Commission européenne déclarant une aide illégale et incompatible avec le marché commun,
- avoir effectué une demande de raccordement pour la même installation dans les 18 mois précédent la date de signature de la présente demande.

⁴ En application de l'arrêté du 6 octobre 2021 fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les Installations implantées sur bâtiment et ombrière utilisant l'énergie solaire photovoltaïque, d'une puissance crête installée inférieure ou égale à 500 kilowatts telles que visées au 3° de l'article D314-15 du Code de l'énergie et situées en métropole continentale.

Direction de la Gestion du Réseau

Sommaire

Fiche A - Données générales du projet	5
Fiche B - Caractéristiques du site à raccorder en Basse Tension	15
Fiche C - Caractéristiques du site à raccorder en HTA	19
Fiche Transformateur.....	27
Fiche Filtre 175 Hz	28
Fiche T1 - Caractéristiques de production	30
Fiche T2 - Caractéristiques de consommation	31
Fiche E - Caractéristiques des autres générateurs à raccorder.....	34
Fiche E1- Caractéristiques des autres générateurs à raccorder Machine synchrone.....	35
Fiche E2- Caractéristiques des autres générateurs à raccorder Machine asynchrone.....	36
Fiche E3- Caractéristiques des autres générateurs à raccorder Batteries de condensateurs de compensation propres à la machine.....	38
Fiche E4- Caractéristiques des onduleurs assurant le transit de puissance	39
Fiche D - Données spécifiques au raccordement indirect.....	42
Fiche F - Capacité réactive effective de l'installation de production raccordée en HTA	44
ANNEXE - MODÈLE DE DÉCLARATION DE GROUPEMENT D'ENTREPRISES SOLIDAIRES	45

Direction de la Gestion du Réseau

Fiche A - Données générales du projet

Définition des rôles

Producteur : Personne morale ou physique titulaire ou futur titulaire du contrat d'accès au réseau en injection (CARD-I) de l'installation.

Mandataire : Personne physique ou morale qui reçoit un Mandat de représentation du Producteur pour porter tout ou partie de la demande de raccordement en son nom et pour son compte.

Hébergeur : Titulaire d'un Contrat d'Accès au Réseau (CARD-I, CARD-S, Contrat Unique), par l'intermédiaire duquel un tiers en décompte, producteur ou IRVE, est raccordé indirectement au RPD.

Hébergé : Personne morale ou physique titulaire ou futur titulaire d'un contrat de Service de Décompte (CSD)

Bénéficiaire du raccordement

Catégorie du Demandeur		<input type="checkbox"/> Particulier <input type="checkbox"/> Société ⁵ <input type="checkbox"/> Collectivité locale ou service de l'État
Entreprises et collectivités	SIREN*	
	Fonction du représentant*	
Entreprises	Forme juridique*	
	Nom de l'Agence*	
Collectivités	Code engagement*	
	Code service*	
Adresse (du siège social)*		
Interlocuteur (Nom, Prénom)*		
Fonction du représentant		
Téléphone*		
e-mail*		
Interlocuteur Technique (Nom, Prénom)		
Téléphone Interlocuteur Technique		
e-mail Interlocuteur Technique		

⁵ Indiquer la forme juridique (exemple : SARL DUPONT).

Direction de la Gestion du Réseau

Le mandataire

Le Demandeur du raccordement a-t-il mandaté un tiers pour le représenter ?*	<input type="checkbox"/> Oui (joindre le Mandat Simple de représentation) <input type="checkbox"/> Non
---	---

Dans le cas d'une demande de raccordement simultanée Consommation plus Production, un seul mandat peut être délivré à un tiers, qui sera l'interlocuteur de SICAE-OISE et agira au nom et pour le compte du Demandeur pour l'ensemble.

Catégorie du Mandataire		<input type="checkbox"/> Particulier <input type="checkbox"/> Société ⁶ <input type="checkbox"/> Collectivité locale ou service de l'Etat
Entreprises et collectivités	SIREN*	
	Fonction du représentant*	
Entreprises	Forme juridique*	
	Nom de l'Agence*	
Adresse (du siège social)*		
Interlocuteur (Nom, Prénom)*		
Fonction de l' Interlocuteur		
Téléphone*		
e-mail*		

⁶ Indiquer la forme juridique (exemple : SARL DUPONT).

Direction de la Gestion du Réseau

Localisation du site

Nom de l'Installation ^{7*}	
SIRET (pour une société) ⁸	
Adresse*	
Code Postal – Ville*	
Code INSEE Commune*	
Coordonnées GSP – Latitude (décimale) WGS84	
Coordonnées GSP – Longitude (décimale) WGS84	
Type d'entreprise souhaitant bénéficier du contrat d'achat ^{9*}	<input type="checkbox"/> Microentreprises (ME) <input type="checkbox"/> Petites et moyennes entreprises (PME) <input type="checkbox"/> Entreprises de taille intermédiaire (ETI) <input type="checkbox"/> Grandes entreprises (GE)
Secteur économique principal (au niveau du groupe de la NACE ¹⁰)*	
Forme juridique de l'entreprise* (SA, EARL...)	
Le producteur est-il propriétaire du bâtiment d'implantation de l'installation*?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si Non, indiquer le nom du propriétaire du bâtiment	
Le bâtiment d'implantation de l'installation est-il déjà construit ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

⁷ Donnée nécessaire à l'application de l'arrêté du 7 juillet 2016.

⁸ Donnée facultative pour la demande mais susceptible d'en accélérer le traitement. A défaut du SIRET du site, celui du siège de la société sera accepté. Toutefois, le SIRET du site sera obligatoire pour établir la convention de raccordement.

⁹ En application de l'arrêté du 6 octobre 2021 fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations implantées sur bâtiment, hangar ou ombrière utilisant l'énergie solaire photovoltaïque, d'une puissance crête installée inférieure ou égale à 500 kilowatts telles que visées au 3^e de l'article D. 314-15 du Code de l'énergie et situées en métropole continentale.

¹⁰ Le code NACE est un code à 4 chiffres (informations disponibles sur le site internet de l'INSEE <https://www.insee.fr/fr/information/2406147> et d'EUROSTAT <https://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/products-manuals-and-guidelines/-/KS-RA-07-015>).

Direction de la Gestion du Réseau

Caractéristiques générales en injection

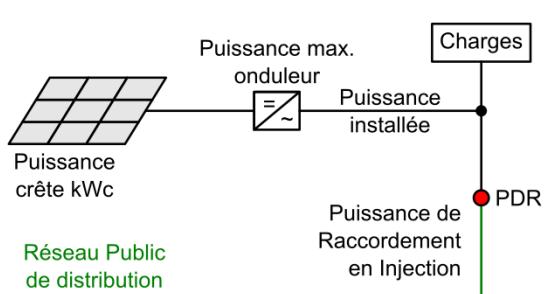
Veuillez remplir les cases ci-dessous ainsi que la Fiche T1.

En application de l'arrêté du 9 juin 2020, la définition suivante s'applique à l'ensemble du document : La Puissance installée $P_{installée}$ d'une Installation de Production est définie comme la somme des puissances actives unitaires maximales des machines électrogènes susceptibles de fonctionner simultanément disposant d'un même point de raccordement aux réseaux publics d'électricité.

La Puissance de raccordement en injection $P_{raccordement}$ désigne la puissance de production maximale nette livrée au Réseau Public de Distribution. Cette puissance est calculée par le Demandeur à partir de la puissance nominale de fonctionnement des ouvrages de production installés.

La définition des puissances et les calculs afférents sont détaillés dans le document de la DTR Enedis-OPE-RES_08E. Dans le cas du Photovoltaïque nous avons :

$$P_{installée} = \min(P_{crête}; P_{max_onduleur})$$



Pour les onduleurs, la puissance maximale susceptible d'être atteinte, est par défaut la $P_{max_onduleur}$. Si celle-ci n'est pas disponible sur les documents du constructeur, c'est que $P_{max_onduleur} = P_{nominale_onduleur}$.

Le cas échéant la $P_{installée}$ est calculée à partir de la puissance nominale.

Dans le cas d'une installation à plusieurs onduleurs nous obtenons la formule suivante :

$$P_{installée} = \sum \min(P_{crête i}; P_{max_onduleur i})$$

Toutes les puissances doivent être exprimées en entiers naturels, le cas échéant arrondies à l'entier supérieur.

Rappel : la tension de raccordement de référence est déterminée en fonction de Puissance de production installée $P_{installée}$. L'article 24 de l'arrêté du 9 juin 2020 précise les valeurs de la puissance limite pour un raccordement en basse tension soit 250 kVA, les alinéas IV et V mentionnent qu'aucune Installation ne peut être raccordée dans le domaine de tension BT dès lors que la puissance de l'Installation $P_{installée}$ dépasse cette P_{limite} .

- Si $P_{installée} < 250$ kVA remplir la fiche BT (Fiche B)
- Si $P_{installée} \geq 250$ kVA remplir la fiche HTA (Fiche C)

Direction de la Gestion du Réseau

Bridge Statique

Dispositif limitant la puissance maximale d'une machine de production

Un dispositif de « bridage statique » est-il mis en place pour respecter cette valeur de $P_{installée}$?	<input type="checkbox"/> Oui : Préciser la Puissance de production installée après bridage statique le cas échéant <input type="checkbox"/> Non
$P_{installée}$ (En kVA si puissance installée \leq 250 kVA)	kVA
$P_{installée}$ (En kW si puissance installée $>$ 250 kVA)	kW

Bridge Dynamique :

Dispositif limitant la puissance injectée au Point de Raccordement. Ce dispositif est obligatoire si :

- La puissance de production installée $P_{installée} > \text{Puissance de raccordement en injection } Pracc,inj$. Dans ce cas, le dispositif de bridage doit permettre que la puissance active injectée sur le réseau ne dépasse pas de plus de 5% la $Pracc,inj$ en moyenne sur 1 minute glissante.
- Ou si la puissance de raccordement en injection $Pracc,inj > 16\,000 \text{ kW à } 20 \text{ kV ou } 12\,000 \text{ kW à } 15 \text{ kV}$ et le raccordement de l'installation est composé d'un seul câble. Dans ce cas, le dispositif de bridage dynamique doit permettre que la puissance apparente injectée sur le réseau ne dépasse pas de plus de 5% la puissance apparente maximale admissible du câble (conformément à la norme C33-226) sur 1 minute glissante.

Pracc,inj*, après bridage dynamique le cas échéant (si $Pracc,inj \leq 250 \text{ kVA}$)	kVA
Pracc,inj*, après bridage dynamique le cas échéant (si $Pracc,inj > 250 \text{ kVA}$)	kW

Par la signature de ce document, le producteur s'engage à installer un dispositif de bridage dynamique s'il est dans un des cas cités.

Direction de la Gestion du Réseau

Caractéristiques générales en soutirage

Productibilité moyenne annuelle*		kWh
Puissance active maximale soutirée au RPD (au niveau du Point de raccordement du Site)*		kW
Si la puissance est non nulle, le soutirage est-il uniquement pour l'alimentation des auxiliaires hors période de production ?*	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non (Compléter la fiche T2)	

Raccordement actuel au réseau

La demande concerne-telle un Site ¹¹ (ou bâtiment supportant l'Installation) déjà raccordé au Réseau Public de Distribution ?*	<input type="checkbox"/> Oui (faire apparaître, sur le plan de masse, le(s) coupe(s) circuit(s) relatif(s) à ce(s) raccordement(s)), et préciser : <input type="checkbox"/> BT en Soutirage <input type="checkbox"/> BT en Injection <input type="checkbox"/> HTA en Soutirage <input type="checkbox"/> HTA en Injection <input type="checkbox"/> Non
Le Demandeur souhaite-t-il :*	<input type="checkbox"/> Cas 1 : la création d'un nouveau Point de Raccordement dédié à la présente demande <input type="checkbox"/> Cas 2 : le raccordement, sur le Point de Raccordement existant, d'une nouvelle Installation relevant de la même entité juridique que l'Installation existante <input type="checkbox"/> Cas 3 : le raccordement, sur le Point de Raccordement existant, d'une nouvelle Installation relevant d'une autre entité juridique que l'Installation existante

Si Cas 2 souhaité

Indiquer les caractéristiques du site existant en soutirage :

Niveau de tension en soutirage	<input type="checkbox"/> BT <input type="checkbox"/> HTA	
Puissance Souscrite actuelle* en BT		kVA
Puissance Souscrite actuelle* en HTA		kW
Référence du Point de Référence Mesure (PRM)*		
Nom du Titulaire*		

¹¹ Établissement identifié par son numéro d'identité au répertoire national des entreprises et établissements (SIRET), tel que défini par le décret n°73-314 du 14 mars 1973.

Direction de la Gestion du Réseau

Indiquer les caractéristiques du site existant en injection :

Puissance de production installée Pinstallée actuelle*	kW
Référence du contrat d'accès (CARD-I, CRAE/CAE)*	
Nature de la modification de raccordement*	<input type="checkbox"/> Augmentation de Puissance de Raccordement <input type="checkbox"/> Mise en œuvre d'une nouvelle Installation de Production <input type="checkbox"/> Une des modifications listées à l'article 4 de l'arrêté du 9 juin 2020 <input type="checkbox"/> Autre
Si « Autre », préciser :	

Si Cas 3 souhaité

Cette demande de raccordement fait l'objet d'une demande de raccordement indirect¹². La Fiche D est à remplir pour chaque Installation indirectement raccordée.

Type de contrat	<input type="checkbox"/> CARD-S <input type="checkbox"/> CARD-I <input type="checkbox"/> CU
Référence / Numéro du contrat	
Puissance de Raccordement en Soutirage et/ou Injection du Site hébergeur*	kW

Valorisation éventuelle de la production souhaitée

Modalité de la valorisation ¹³ éventuelle de la production*	<input type="checkbox"/> Totalité de la production (nette d'auxiliaires) <input type="checkbox"/> Surplus de la production (déduction faite de la consommation) <input type="checkbox"/> Absence de valorisation (autoconsommation totale). L'électricité produite sera entièrement consommée sur le Site ¹⁴ et elle ne fera l'objet d'aucun contrat de valorisation auprès de cocontractants.
--	---

¹² Le caractère direct ou indirect du raccordement peut impacter la valorisation de la production demandée.

¹³ Le caractère direct ou indirect du raccordement peut impacter la valorisation de la production demandée

¹⁴ Il n'y a pas établissement d'une Offre de Raccordement dans ce cas et seule une Convention d'Exploitation organisera les modalités d'exploitation avec le Réseau Public de Distribution.

DIRECTION DE LA GESTION DU RÉSEAU

Dispositifs de soutien

Le Demandeur souhaite bénéficier du dispositif d'Obligation d'Achat selon l'arrêté « S21 » en vigueur fixant les conditions d'achat ^{15*}	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si Non, Responsable d'Équilibre choisi ^{16*}	
Ce projet est-il destiné à intégrer une opération d'auto-consommation collective ? ^{17*}	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Le Demandeur est candidat ou lauréat à un appel d'offres portant sur la réalisation et l'exploitation d'Installations photovoltaïques.

Le Demandeur est candidat à un appel d'offres portant sur la réalisation et l'exploitation d'Installations photovoltaïques.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Le Demandeur est lauréat à un appel d'offres portant sur la réalisation et l'exploitation d'Installations photovoltaïques.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non retenu parmi les lauréats <input type="checkbox"/> Les lauréats ne sont pas encore désignés
Si « Oui », désignation de l'appel d'offres	

Dispositif de comptage

Schéma de référence souhaité pour le dispositif de comptage* Les schémas de comptage dépendent de la valorisation souhaitée de la production (Voir les schémas sur la note Enedis-NOI-RES_46E).	<input type="checkbox"/> Schéma S1 <input type="checkbox"/> Schéma S2 <input type="checkbox"/> Schéma S3 <input type="checkbox"/> Schéma S4 <input type="checkbox"/> Schéma S5 <input type="checkbox"/> Schéma S6 <input type="checkbox"/> Schéma S7 <input type="checkbox"/> Schéma S8 <input type="checkbox"/> Schéma S9 <input type="checkbox"/> Autre
Si Autre, préciser les dispositifs particuliers de comptage souhaités et joindre un schéma explicatif*	

¹⁵ En application du 3^e de l'article D. 314-15 du Code de l'énergie, les Installations utilisant l'énergie solaire photovoltaïque implantées sur bâtiment et ombrière d'une puissance crête installée supérieure à 500 kilowatts ainsi que celles implantées au sol ne peuvent pas bénéficier de l'obligation d'achat selon l'arrêté du 6 octobre 2021.

¹⁶ L'accord de rattachement sera demandé avant la Mise en Service de l'Installation dans le cadre du CARD-I.

¹⁷ Le dispositif d'obligation d'achat étant ouvert aux installations participant à une opération d'autoconsommation collective, cette information est nécessaire à l'instruction de la demande de contrat d'obligation d'achat.

Direction de la Gestion du Réseau

Raccordement d'installations groupées¹⁸

Raccordement d'installations groupées dont la somme des puissances de raccordement est supérieure à 250 kVA dans le cadre des schémas régionaux de raccordement au réseau des énergies renouvelables

<p>Le Demandeur atteste qu'il n'a aucun projet déjà raccordé ou en file d'attente pour une Installation utilisant le même type d'énergie, ayant le même code INSEE que le Site de Production concerné, et appartenant à la même société ou à une société qui lui est liée au sens de l'article L. 336-4 du Code de l'énergie*</p>	<input type="checkbox"/> Oui (Aucun autre projet) <input type="checkbox"/> Non (compléter les informations ci-dessous)
---	---

Si non, indiquer les références des Installations se trouvant dans le cas ci-dessus :

<p>Numéros des contrats ou numéros des dossiers de demandes de raccordement:</p>	

Projets groupés en injection (sous réserve de proximité géographique)¹⁹

<p>Cette demande de raccordement fait elle l'objet d'une demande de raccordement groupée²⁰ ?*</p>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<p>Si Oui, préciser les références des autres demandes²¹ :*</p>	

¹⁸ Telles que définies à l'article D342-22 du Code de l'énergie. Le code INSEE n'est pas le critère qui sera utilisé directement pour considérer des Installations comme étant groupées. Il apparaît ici car c'est une information à laquelle le Demandeur a accès pour signaler les Installations à examiner par SICAE-OISE. Lors de cet examen, SICAE-OISE vérifiera si les installations sont raccordées ou à raccorder sur le même poste HTA/BT. Dans ce cas et si la somme des puissances des Installations dépasse 250 kVA, la quote-part du S3REnR sera appliquée sur la base de la somme des puissances.

¹⁹ Conformément à l'article 7 de l'arrêté du 28 août 2007 fixant les principes de calcul de la contribution mentionnée aux articles 4 et 18 de la loi n° 2000-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité.

²⁰ Conformément à l'article 7 de l'arrêté du 28 août 2007

²¹ Préciser les noms, SIRET et adresses des autres demandes de raccordement.

Direction de la Gestion du Réseau

Informations complémentaires

Indiquer ici toute information complémentaire nécessaires au traitement de la demande de raccordement.

Type de demande

Demande (dans tous les cas continuez le questionnaire)*

- Offre de Raccordement avec travaux sur les ouvrages dédiés réalisés par SICAE-OISE
- Offre de Raccordement avec travaux sur les ouvrages dédiés réalisés par le Demandeur dans le cadre de l'article L. 342-2 du Code de l'énergie²²

Certification des données : Fiche A - Données générales du projet

Date*	
Nom et prénom du demandeur ou tiers habilité*	
Signature*	

²² L'article L. 342-2 du Code de l'énergie autorise le Demandeur à faire exécuter les travaux de raccordement concernant les ouvrages dédiés à son Installation.

Direction de la Gestion du Réseau

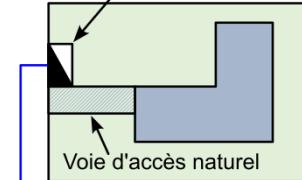
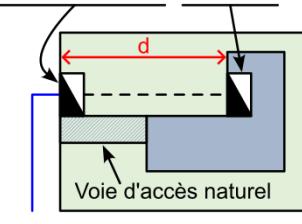
Fiche B - Caractéristiques du site à raccorder en Basse Tension

Cette fiche n'est à renvoyer que dans le cas d'un raccordement en Basse Tension, et doit être ignorée pour les Installations se raccordant en HTA.

Emplacement souhaité du point de raccordement

Il existe deux configurations possibles. La différence entre les deux configurations porte sur l'emplacement du coffret de contrôle-commande (AGCP, Compteur, sectionneur) du branchement à puissance surveillée. Si vous souhaitez un raccordement différent du raccordement de référence, le montant des travaux dans le domaine privé est alors à votre charge.

Quelle que soit la configuration, le Coupe-Circuit Principal Individuel doit être accessible depuis le domaine public sans franchissement d'accès contrôlé, sur la voie d'accès naturel au site. L'emplacement du CCPI doit être conforme à la DTR Enedis-NMO-RAC_001E. Il est indispensable que vous localisiez le CCPI, le coffret de contrôle commande et l'Appareil Général de Commande et de Protection (AGCP) sur le plan de masse de votre opération, que vous nous fournirez. Cocher la configuration que vous souhaitez (Un seul choix)*

<input type="checkbox"/> Raccordement de référence : Le coffret de contrôle commande et le CCPI sont positionnés en limite du domaine public, sur la voir d'accès naturel du site.	<p>CCPI et coffret de branchement à puissance surveillée en limite de domaine public</p>  <p>Voie d'accès naturel</p>
<input type="checkbox"/> Autre Configuration : Le coffret de contrôle commande est intégré à un bâtiment. Le CCPI est positionné en limite de domaine public. Sur la voir d'accès naturel du site.	<p>CCPI en limite de domaine public Coffret de comptage</p>  <p>Voie d'accès naturel</p>
Distance « d » entre l'emplacement du coffret CCPI et le coffret de contrôle-commande	m
Souhaitez-vous réaliser la tranchée en domaine privé et fournir le fourreau ?	<input type="checkbox"/> Oui ²³ <input type="checkbox"/> Non

²³ Le Demandeur fournira à SICAE-OISE un Plan Géoréférencé des Ouvrages Construits (PGOC) de classe A définie dans l'arrêté du 15 février 2012.

Direction de la Gestion du Réseau

Réseau électrique intérieur

Fournir un Schéma unifilaire de l'Installation intérieure. Indiquer sur le schéma l'ensemble des Unités de Production, l'organe de couplage de chaque Unité de Production, l'organe de découplage du Site, les connexions éventuelles aux Installations de Consommation et les longueurs et les sections des câbles.

En cas d'utilisation d'onduleurs de type monophasé, donner la répartition de la puissance de raccordement sur chacune des 3 phases²⁴.

Puissance phase 1*		kVA
Puissance phase 2*		kVA
Puissance phase 3*		kVA

Unités de production (y compris de stockage)

Compléter le tableau suivant (Onduleurs photovoltaïques)* :

Unités	Nombre	Puissance apparente Nominale Sn en kVA	Puissance apparente Maximale Smax en kVA
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			

²⁴ SICAE-OISE rappelle l'intérêt du Demandeur à équilibrer au mieux son installation triphasée, pour limiter les frais du raccordement.

Direction de la Gestion du Réseau

Compléter le tableau suivant (Unités de stockage)* :

Machine	Nombre	Marque et référence	Type (Onduleur, Asynchrone, synchrone, ...)	Puissance apparente Maximale Smax en kVA
10				
12				
13				
14				

Panneaux photovoltaïques - caractéristiques

Puissance installée respectant les critères généraux d'implantation sur bâti ²⁵ ^{26*}	kWc
Puissance installée au sol ²⁶	kWc

Coordonnées géodésiques WGS84 des 4 points extrémaux de l'installation, exprimées au format DMS XX° YY' ZZ.Z" N/S/E/O *

Point 1 : Latitude	
Point 1 : Longitude	
Point 2 : Latitude	
Point 2 : Longitude	
Point 3 : Latitude	
Point 3 : Longitude	
Point 4 : Latitude	
Point 4 : Longitude	

²⁵ En application de l'arrêté du 6 octobre 2021 fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations implantées sur bâtiment, hangar ou ombrière utilisant l'énergie solaire photovoltaïque, d'une puissance crête installée inférieure ou égale à 500 kilowatts telles que visées au 3° de l'article D. 314-15 du Code de l'énergie et situées en métropole continentale.

²⁶ En application du 3° de l'article D. 314-15 du Code de l'énergie, les installations utilisant l'énergie solaire photovoltaïque implantées sur bâtiment d'une puissance crête installée supérieure à 500 kilowatts ainsi que celles implantées au sol ne peuvent pas bénéficier de l'obligation d'achat selon l'arrêté du 6 octobre 2021.

DIRECTION DE LA GESTION DU RÉSEAU

Autres installations photovoltaïques

Conformément à l'annexe 1 de l'arrêté du 6 octobre 2021, la puissance Q est définie comme la puissance installée de l'ensemble des autres installations raccordées ou en projet sur le même Site d'implantation que l'installation objet du contrat d'achat, et dont les demandes complètes de raccordement au Réseau Public de Distribution ont été déposées dans les 18 mois avant ou après la date de demande complète de raccordement au Réseau Public de Distribution pour l'installation objet du contrat d'achat. La notion de « même Site » est évaluée au regard des définitions de l'article 2 et des dispositions de l'annexe 3 de cet arrêté.

Avez-vous une puissance Q à déclarer ? *	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	kWc
Si Oui : Puissance crête des panneaux (Valeur Q) *		
Si non : disposez-vous d'une ou plusieurs attestations d'architecte ? *	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Demande de raccordement n°1	N° de demande	
	N° contrat d'achat	
Demande de raccordement n°2	N° de demande	
	N° contrat d'achat	
Demande de raccordement n°3	N° de demande	
	N° contrat d'achat	
Demande de raccordement n°4	N° de demande	
	N° contrat d'achat	

Certification des données : Fiche B - Caractéristiques du site à raccorder en Basse Tension

Date*	
Nom et prénom du demandeur ou tiers habilité*	
Signature*	

Direction de la Gestion du Réseau

Fiche C - Caractéristiques du site à raccorder en HTA

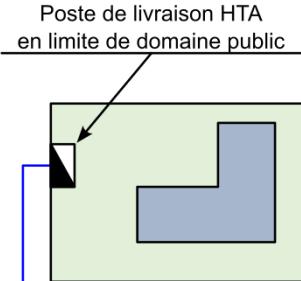
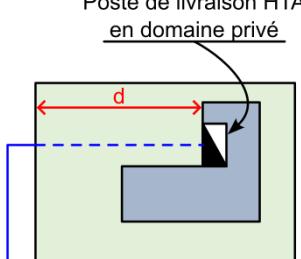
Cette fiche n'est à renvoyer que dans le cas d'un raccordement en HTA, et doit être ignorée pour les Installations se raccordant en Basse Tension. Dans le cas d'une demande de raccordement indirect, remplir une fiche par Installation indirectement raccordée.

Emplacement du poste de livraison

SICAE-OISE vous précise que **le poste de livraison doit être accessible 24 h sur 24 h par son personnel, sans franchissement d'accès contrôlé ni habilitation spécifique dues intervenants autre qu'électrique**. Le poste de livraison doit être localisé sur le plan de masse de votre opération, que vous nous fournirez.

Selon la Documentation Technique de Référence de SICAE-OISE, le raccordement de référence de votre Installation correspond au poste de livraison en limite de domaine privé.

À votre demande, SICAE-OISE étudie la possibilité de réaliser le déport du poste de livraison à l'intérieur du Site. SICAE-OISE vous précise alors que le montant des travaux dans le domaine privé est à votre charge et ne bénéficie pas de la réfaction tarifaire sur le coût du raccordement de votre Installation.

<input type="checkbox"/> Raccordement de référence : Le poste de livraison est accessible depuis le domaine public sans franchissement d'accès contrôlé.	 <p>Poste de livraison HTA en limite de domaine public</p>
<input type="checkbox"/> Autre Configuration : Le poste de livraison est intégré dans le bâtiment par exemple. Vous devrez garantir l'accès permanent au poste de livraison au personnel de SICAE-OISE.	 <p>Poste de livraison HTA en domaine privé</p>
Distance « d » entre l'emplacement du coffret CCPI et le coffret de contrôle-commande	m
Souhaitez-vous réaliser la tranchée en domaine privé et fournir le fourreau ?	<input type="checkbox"/> Oui ²⁷ <input type="checkbox"/> Non

²⁷ Le Demandeur fournira à SICAE-OISE un Plan Géoréférencé des Ouvrages Construits (PGOC) de classe A définie dans l'arrêté du 15 février 2012.

Direction de la Gestion du Réseau

Caractéristiques générales en soutirage

Dans le cadre des besoins en qualité d'alimentation, quels seuils souhaitez-vous pour les engagements ?	<input type="checkbox"/> Standard <input type="checkbox"/> Personnalisé, pour les : <input type="checkbox"/> Creux <input type="checkbox"/> Coupures
Une demande simultanée pour une alimentation de secours en Soutirage est-elle nécessaire ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si Oui, Puissance de secours demandée en Soutirage	kW

Caractéristiques générales en puissance réactive

L'Installation est-elle capable de fournir ou d'absorber les puissances réactives minimales au Point de raccordement définies à l'arrêté du 9 juin 2020 ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non (Veuillez remplir la Fiche F)
---	--

Loi de régulation locale de puissance réactive

Le Demandeur souhaite que SICAE-OISE étudie une solution de raccordement avec une loi de régulation locale de puissance réactive de type $Q=f(U)$ *	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Oui, indiquer les capacités constructives en puissance réactive à prendre en compte ²⁸ .	Qmax	kVAr
	Qmax/Pracc inj	pu
	Qmin	kVAr
	Qmin/Pracc inj	pu

²⁸ Si la case « oui » est cochée, joindre un diagramme [P, Q] et [U, Q] précisant les capacités constructives de l'installation au niveau du Point de Raccordement. Les valeurs remplies doivent respecter les exigences décrites dans la note de la DTR Enedis-NOI-RES_60E, à défaut une attestation d'engagement du producteur à respecter les capacités constructives déclarées (Qmin/Qmax) peut être jointe. Si aucune valeur n'est remplie, les valeurs par défaut suivantes seront prises en compte : Qmin = -0,35xPracc inj et Qmax = 0,4xPracc inj

Direction de la Gestion du Réseau

Options pour recevoir plusieurs solutions de raccordement

Dans le cas où la Solution de Raccordement de Référence, établie par SICAE-OISE suite à la présente demande de raccordement, implique soit :

- la création d'un départ direct,
- des renforcements du réseau HTA existant,

Le Demandeur souhaite recevoir en plus de l'Offre de Raccordement de Référence un devis concernant une option.

Un devis d'étude de type « division de parc » ²⁹ ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	kW
Un devis d'étude pour une puissance de raccordement en injection plus faible ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Préciser la puissance minimale de raccordement en injection souhaitée ($\geq 70\% \text{Pracc inj}$) ³⁰ .		
Un devis d'étude de type Offre à modulation de puissance ³¹ ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Préciser la valeur minimale souhaitée pour la puissance injectable garantie ($\geq 70\% \text{Pracc inj}$) ³² .		kW

Capacités d'accueil des départs HTA existants

Dans le cas où la Solution de Raccordement de Référence, établie par SICAE-OISE suite à la présente demande de raccordement, implique soit :

- la création d'un départ direct,
- des renforcements du réseau HTA existant,

Le Demandeur peut solliciter SICAE-OISE pour une transmission de la capacité d'accueil des trois départs existants les plus proches issus du même Poste Source que celui de la Solution de Raccordement de Référence.

Le demandeur souhaite la transmission des capacités d'accueil des 3 départs existants les plus proches issus du même Poste Source que celui de la Solution de Raccordement de Référence ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
---	--

²⁹ Solution de raccordement telle que définie au § 3.1.3 de la note DTR SICAE-PRO-RES_67E.

³⁰ La Pracc_inj_min correspond à la puissance de raccordement en injection la plus faible que le Demandeur est prêt à accepter. Elle servira au dimensionnement de la nouvelle solution de raccordement (nouvelle Pracc_inj qui ne pourra jamais être dépassée). Dans le cas d'une division potentielle de parc, elle correspond à la somme des puissances de raccordement en injection des parcs. Elle ne peut être strictement inférieure à 70 % de la Pracc_inj initiale, et sera par défaut, prise à cette valeur.

³¹ L'offre de raccordement alternative à modulation de puissance est définie au § 3.2.3 de la note DTR SICAE-PRO-RES_67E.

³² La puissance garantie en injection, définie comme puissance assurée d'évacuation de l'énergie électrique produite ne pouvant faire l'objet de limitations en situation normale des réseaux dans le cadre de l'Offre de Raccordement Alternative à modulation de puissance. Elle ne peut être strictement inférieure à 70 % de la Pracc_inj initiale, et sera, par défaut, prise à cette valeur.

Direction de la Gestion du Réseau

Régulation de puissance active en fonction de la fréquence

Toute ou partie de l'installation de production mettra en œuvre une loi de régulation de puissance active produite en réponse à une variation de fréquence, loi de type $P=f(f)$?*	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
---	--

Déclaration de la variation maximale de puissance active sur une minute

La variation maximale de puissance active pendant une minute ΔP_{max} doit être déclarée par le demandeur, dans le cas où l'installation fera l'objet de variations de puissance résultant d'actions volontaires de sa part.

Une installation de stockage ou une installation de stockage associé à une installation de production fera systématiquement l'objet d'une variation volontaire de puissance active.

L'installation fera-t-elle l'objet de variations volontaires de puissance active ?*	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non (Passez au paragraphe suivant)
---	---

Pour les installations de stockage ou les installations de stockage associée à une installation de production, la valeur souhaitée par le Demandeur de ΔP_{max} doit être comprise entre 0,5 et 2 fois la puissance installée de stockage, dans la limite réglementaire de 8 MW par minute. La valeur par défaut d'une installation de stockage ou comprenant du stockage est :

$$\Delta P_{max} (\text{MW/min}) = \text{minimum } [0,5 \times \text{Puissance installée de stockage} ; 8 \text{ MW/min}]$$

Pour toutes les installations, la limite réglementaire de ΔP_{max} est de 8 MW par minute.

Quel est le ΔP_{max} souhaitée par le Demandeur* ?	<input type="checkbox"/> Valeur par défaut (pour une installation de stockage ou une installation de stockage associée à une installation de production) <input type="checkbox"/> Autre
Si « autre », préciser la valeur ΔP_{max} en MW/min*	

Réseau électrique intérieur

Fournir un Schéma unifilaire de l'Installation intérieure*. Indiquer sur le schéma l'ensemble des transformateurs d'évacuation (reporter leur puissance nominale S_n), les onduleurs, la position de l'organe de couplage de chaque Unité de Production et la position de l'organe de découplage. Indiquer les longueurs et sections des câbles HTA entre les postes satellites.

Fournir un Schéma du poste de livraison*. Joindre un schéma unifilaire précisant les caractéristiques des matériels électriques (matériel HTA, comptage, TT, TC, protection...).

Mise sous tension des transformateurs d'évacuation des machines de production lors d'une remise en service du Site, suite à découplage ou opération d'entretien*	<input type="checkbox"/> Échelonnée 1 à 1 <input type="checkbox"/> Simultanée par fermeture du disjoncteur général <input type="checkbox"/> Transformateurs magnétisés par les machines de production
--	---

Direction de la Gestion du Réseau

Compensation générale du site

Ne pas inclure dans cette compensation générale la compensation propre à chaque machine.

Le Site est-il équipé de batteries de condensateurs de compensation générale ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Puissance totale des condensateurs	kVAr
Nombre de gradins	
Puissance unitaire d'un gradin	kVAr

Transformateurs d'évacuation et unités de production (y compris de stockage)

Compléter le tableau suivant pour les onduleurs* :

Transformateurs d'évacuation			Onduleurs associés au transformateur		
Marque et référence	Puissance nominale en kVA	Nombre	Nombre	Puissance apparente nominale Sn en kVA	Puissance apparente maximale Smax en kVA

Transformateurs d'évacuation			Unité de stockage associés au transformateur			
Marque et référence	Puissance nominale en kVA	Nombre	Nombre	Marque et n° de référence	Type	Puissance apparente nominale Sn

Direction de la Gestion du Réseau

Panneaux photovoltaïques - caractéristiques

Puissance installée respectant les critères généraux d'implantation sur bâti ³³ ^{26*}	kWc
Puissance installée au sol ³⁴	kWc

Coordonnées géodésiques WGS84 des 4 points extrémaux de l'installation, exprimées au format DMS XX° YY' ZZ.Z" N/S/E/O *

Point 1 : Latitude	
Point 1 : Longitude	
Point 2 : Latitude	
Point 2 : Longitude	
Point 3 : Latitude	
Point 3 : Longitude	
Point 4 : Latitude	
Point 4 : Longitude	

³³ En application de l'arrêté du 6 octobre 2021 fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations implantées sur bâtiment, hangar ou ombrière utilisant l'énergie solaire photovoltaïque, d'une puissance crête installée inférieure ou égale à 500 kilowatts telles que visées au 3° de l'article D. 314-15 du Code de l'énergie et situées en métropole continentale.

³⁴ En application du 3° de l'article D. 314-15 du Code de l'énergie, les installations utilisant l'énergie solaire photovoltaïque implantées sur bâtiment d'une puissance crête installée supérieure à 500 kilowatts ainsi que celles implantées au sol ne peuvent pas bénéficier de l'obligation d'achat selon l'arrêté du 6 octobre 2021.

DIRECTION DE LA GESTION DU RÉSEAU

Autres installations photovoltaïques

Conformément à l'annexe 1 de l'arrêté du 6 octobre 2021, la puissance Q est définie comme la puissance installée de l'ensemble des autres installations raccordées ou en projet sur le même Site d'implantation que l'installation objet du contrat d'achat, et dont les demandes complètes de raccordement au Réseau Public de Distribution ont été déposées dans les 18 mois avant ou après la date de demande complète de raccordement au Réseau Public de Distribution pour l'installation objet du contrat d'achat. La notion de « même Site » est évaluée au regard des définitions de l'article 2 et des dispositions de l'annexe 3 de cet arrêté.

Avez-vous une puissance Q à déclarer ? *	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	kWc
Si Oui : Puissance crête des panneaux (Valeur Q) *		
Si non : disposez-vous d'une ou plusieurs attestations d'architecte ? *	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Demande de raccordement n°1	N° de demande	
	N° contrat d'achat	
Demande de raccordement n°2	N° de demande	
	N° contrat d'achat	
Demande de raccordement n°3	N° de demande	
	N° contrat d'achat	
Demande de raccordement n°4	N° de demande	
	N° contrat d'achat	

Dispositif de surveillance

Si la puissance installée de l'Installation de Production est supérieure ou égale 5 MW, alors un dispositif de surveillance est nécessaire.

Le Demandeur souhaite-t-il bénéficier de l'installation d'un dispositif de surveillance par SICAE-OISE (Dispositif faisant l'objet d'une redevance annuelle selon les dispositions de la prestation 0628 du catalogue des prestations de SICAE-OISE) ? *	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
--	--

Si Non, le Demandeur devra fournir et installer un dispositif de surveillance autorisé d'emploi par SICAE-OISE.

Direction de la Gestion du Réseau

Protection de découplage

A compléter uniquement pour les installations de Pinstallée ≤ 250 kVA. La protection de découplage est obligatoire en application de l'article 27 de l'arrêté du 9 juin 2020. Elle peut :

- être intégrée à l'onduleur (ou au sectionneur automatique) et conforme à la norme NF_EN_50549-2,
- ou en être indépendante, dans ce cas elle sera de type B.1 ;
- ou, **uniquement pour un raccordement au réseau HTA**, en être indépendante, dans ce cas elle sera de type H.X.

Type de protection de découplage*	<input type="checkbox"/> Intégrée à l'onduleur (Joindre la preuve de conformité ³⁵ <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Le Demandeur s'engage à ce que la surveillance de la tension soit effectuée à partir d'une mesure entre les conducteurs de phase et de neutre, ce qui implique que les onduleurs soient raccordés au conducteur de neutre issu du réseau³⁶.* <input type="checkbox"/> Externe à l'onduleur type B.1 <input type="checkbox"/> Externe à l'onduleur type H.X
-----------------------------------	---

Certification des données : Fiche C - Caractéristiques du site à raccorder en HTA

Date*	
Nom et prénom du demandeur ou tiers habilité*	
Signature*	

³⁵ Via l'attestation de conformité de l'onduleur (émise par un organisme externe accrédité) à la norme NF_EN_50549-1 rédigée en français pour chacun des appareils différents mis en œuvre.

³⁶ Validation obligatoire pour toute protection de découplage intégrée à un onduleur triphasé : la protection de découplage doit mesurer la tension « simple » entre les conducteurs de phase et de neutre.

Direction de la Gestion du Réseau

Fiche Transformateur

Rappel : remplir une fiche par type de transformateur présent sur le site.

Transformateur de débit des unités de production - caractéristiques électriques

Fournir les caractéristiques « constructeur » du transformateur

Marque et référence du transformateur*	
Référence du document fournisseur*	
Puissance nominale*	kVA
Tension primaire*	kV
Tension secondaire*	kV
Tension de court-circuit*	%
Courant d'enclenchement - I enclenchement crête/I nominal crête ³⁷	Pu
Constante de temps τ	s
Courant à vide*	%
Pertes à vide*	kW
Pertes au courant nominal*	kW

Certification des données : Fiche Transformateur

Date*	
Nom et prénom du demandeur ou tiers habilité*	
Signature*	

³⁷ Vérifier si le courant d'enclenchement est rapporté au courant nominal efficace ou crête. Rappel : I enclenchement crête / I nominal crête = I enclenchement crête / I nominal efficace / $\sqrt{2}$.

Direction de la Gestion du Réseau

Fiche Filtre 175 Hz

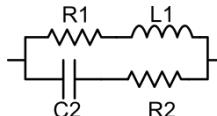
Cette fiche est à compléter dans un deuxième temps dans le cas où l'étude montrerait la nécessité d'installer un filtre 175 Hz.

Caractéristiques du filtre 175 Hz

Type de filtre	<input type="checkbox"/> Filtre actif <input type="checkbox"/> Filtre passif
----------------	---

Cas d'un filtre passif

Le filtre dispose-t-il d'un système d'accord automatique fonctionnant en temps réel ?*	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Filtre installé*	<input type="checkbox"/> Dans un local à température ambiante contrôlée <input type="checkbox"/> En extérieur ou dans un local à température ambiante non contrôlée



R1 à Température minimale de fonctionnement (hors tolérance)*	mΩ
R1 à Température maximale de fonctionnement (hors tolérance)*	mΩ
R2 à Température minimale de fonctionnement (hors tolérance)*	mΩ
R2 à Température maximale de fonctionnement (hors tolérance)*	mΩ

Si le filtre est à réglage continu :

C2 nominale*	µF
Tolérance sur C2*	%
C2 à Température minimale de fonctionnement (hors tolérance)*	µF
C2 à Température maximale de fonctionnement (hors tolérance)*	µF
Fréquence d'accord f	Hz
Tolérance sur f*	%
Variations de L1 avec la température*	%

Direction de la Gestion du Réseau

Si le filtre est à réglage discret :

C2 nominale*	μF
Tolérance sur C2*	%
C2 à Température minimale de fonctionnement (hors tolérance)*	μF
C2 à Température maximale de fonctionnement (hors tolérance)*	μF
L1 nominale*	mH
Tolérance sur L1*	%
L1 à Température minimale de fonctionnement (hors tolérance)*	mH
L1 à Température maximale de fonctionnement (hors tolérance)*	mH

Certification des données : Fiche Filtre 175 Hz

Date*	
Nom et prénom du demandeur ou tiers habilité*	
Signature*	

Direction de la Gestion du Réseau

Fiche T1 - Caractéristiques de production

Caractéristiques générales des moyens de production*

Si nécessaire, veuillez cocher plusieurs filières.

Filière	<input checked="" type="checkbox"/> Solaire
Technologie	<input checked="" type="checkbox"/> Photovoltaïque
Nombre total de groupes de production, y compris de stockage	
Stockage (hors hydraulique)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si Oui, préciser	Technologie
	<input type="checkbox"/> Batteries
	<input type="checkbox"/> Hydrogène
	<input type="checkbox"/> Volant d'inertie
	Puissance active maximale installée en charge*
	Puissance active maximale installée en décharge*
	Énergie stockable*

kW

kW

kWh

Certification des données : Fiche T1 - Caractéristiques de production

Date*	
Nom et prénom du demandeur ou tiers habilité*	
Signature*	

Direction de la Gestion du Réseau

Fiche T2 - Caractéristiques de consommation

Cette fiche n'est à renvoyer que dans le cas d'une consommation d'autre nature que les auxiliaires de l'installation de production ou qu'un moyen de stockage.

Caractéristiques pour un site raccorde au réseau BT

La liste suivante nous permettra d'identifier le type d'appareil que comporte votre Installation. Certains de ces appareils présentant des caractéristiques particulières il est important de les identifier pour apporter à votre projet la solution de raccordement la plus adaptée et ainsi garantir la qualité de votre alimentation électrique.

Vos installations comportent des Appareils de radiologie	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Machines à souder	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Ascenseur ou monte-charge	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Engins de levage (pont roulant)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Concasseur	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Compresseur de fluides	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Pompes à chaleur :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Climatisation	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Chaudière électrique	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Onduleur de puissance	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Nombre important d'ordinateurs (PC)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Préciser le cas échéant :

Puissance totale des moteurs		kVA
Puissance totale des process traction électrique		kVA

Direction de la Gestion du Réseau

Caractéristiques pour un site raccordé au réseau HTA

La liste suivante nous permettra d'identifier le type d'appareil que comporte votre Installation. Certains de ces appareils présentant des caractéristiques particulières il est important de les identifier pour apporter à votre projet la solution de raccordement la plus adaptée et ainsi garantir la qualité de votre alimentation électrique.

Nombre de transformateurs HTA/BT		kVA
Puissance totale des transformateurs		
Présence de process utilisant la force motrice (compression de fluides, pompage, froid, climatisation, robotique, machine-outil, chaîne de fabrication, transport, levage, sciage, laminage, forage...)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Si oui, puissance totale de la force motrice :		kVA
Présence de process de chauffage industriel (chaudières électriques, appareils de chauffage, (résistance, câbles), ...)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Si oui, puissance totale des process « chauffage industriel » :		kVA
Présence de process de type électrochimie (électrolyse...)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Si oui, puissance totale des process « électrochimie »		kVA
Présence de process de type électrothermie (fours à induction à fréquence industrielle, fours à induction à haute fréquence, fours à arcs à courant alternatif, fours à arcs à courant continu, chauffage micro-ondes, fours à résistance...)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Si oui, puissance totale des process « électrothermie »		kVA
Présence de process de type soudage	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Si oui, puissance totale des process « soudage »		kVA
Présence de process de type broyage (broyeur concasseur...)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Si oui, puissance totale des process « broyage »		kVA
Présence de process de type traction électrique (tramway, sous-station SNCF...)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Si oui, puissance totale des process « traction électrique »		kVA

Direction de la Gestion du Réseau

Présence d'autres usages perturbateurs (éclairage à décharge, éclairage générant des harmoniques...)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si oui, puissance totale des autres usages perturbateurs	kVA

Certification des données : « Fiche T2 - Caractéristiques de consommation »

Date*	
Nom et prénom du demandeur ou tiers habilité*	
Signature*	

Direction de la Gestion du Réseau

Fiche E - Caractéristiques des autres générateurs à raccorder

Cette fiche n'est à renvoyer que dans le cas d'un raccordement d'une unité de Stockage.

Protection de découplage

A compléter uniquement pour les installations de Pinstallée ≤ 250 kVA. La protection de découplage est obligatoire en application de l'article 27 de l'arrêté du 9 juin 2020. Elle peut :

- être intégrée à l'onduleur (ou au sectionneur automatique) et conforme à la norme NF_EN_50549-2,
- ou en être indépendante, dans ce cas elle sera de type B.1 ;
- ou, **uniquement pour un raccordement au réseau HTA**, en être indépendante, dans ce cas elle sera de type H.X.

Type de protection de découplage*	<input type="checkbox"/> Intégrée à l'onduleur (Joindre la preuve de conformité ³⁸ <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Le Demandeur s'engage à ce que la surveillance de la tension soit effectuée à partir d'une mesure entre les conducteurs de phase et de neutre, ce qui implique que les onduleurs soient raccordés au conducteur de neutre issu du réseau³⁹.*
Si Relais externe NF_EN_50549-1 ou NF_EN_50549-2, préciser le marque	
Si Relais externe NF_EN_50549-1 ou NF_EN_50549-2, préciser le modèle	

Certification des données : Fiche E - Caractéristiques des autres générateurs à raccorder

Date*	
Nom et prénom du demandeur ou tiers habilité*	
Signature*	

³⁸ Via l'attestation de conformité de l'onduleur (émise par un organisme externe accrédité) à la norme NF_EN_50549-1 rédigée en français pour chacun des appareils différents mis en œuvre.

³⁹ Validation obligatoire pour toute protection de découplage intégrée à un onduleur triphasé : la protection de découplage doit mesurer la tension « simple » entre les conducteurs de phase et de neutre.

Direction de la Gestion du Réseau

Fiche E1- Caractéristiques des autres générateurs à raccorder Machine synchrone

Cette fiche n'est à renvoyer que dans le cas d'un raccordement d'un Site Biogaz, Biomasse, Cogénération, Déchets ménagers et assimilés, Farines animales, Géothermie, Hydraulique, Stockage, autres types.

Rappel

Marque et type de machine de production	
---	--

Caractéristiques électriques

Fournir les caractéristiques du constructeur de la machine synchrone*

Puissance apparente nominale électrique*	kVA
Tension de sortie assignée*	kV
Facteur de puissance nominal*	
Réactance directe subtransitoire (non saturée) $X''d$,*	%
Réactance inverse X_i *	%
Moment d'inertie*	kg/m^2
Vitesse de rotation de référence*	tr/min

Certification des données : Fiche E1- Caractéristiques des autres générateurs à raccorder - Machine synchrone

Date*	
Nom et prénom du demandeur ou tiers habilité*	
Signature*	

Direction de la Gestion du Réseau

Fiche E2- Caractéristiques des autres générateurs à raccorder Machine asynchrone

Rappel

Marque et type de machine de production	
---	--

Caractéristiques électriques

Si la machine est utilisée à la fois en couplage triangle et étoile, les 2 colonnes sont à renseigner.

Si la machine est utilisée à la fois en couplage triangle et étoile, les 2 colonnes sont à renseigner.

Couplage*	<input type="checkbox"/> Etoile	<input type="checkbox"/> Triangle	
Puissance apparente nominale ^{40*}			kVA
Tension de sortie assignée*			kV
Facteur de puissance nominal ⁴¹			
Courant nominal (I nominal)*			A
I démarrage / I nominal ⁴² (rotor bloqué)*			pu
Glissement nominal en fonctionnement moteur*			%

Fournir les caractéristiques « constructeur » de la machine asynchrone*

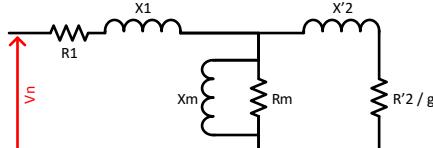
⁴⁰ Puissance apparente nominale de la machine seule, sans tenir compte de la compensation par condensateurs ou électronique.

⁴¹ Facteur de puissance nominal sans tenir compte de la compensation par condensateurs ou électronique

⁴² nominal de la machine seule, sans tenir compte de la compensation par condensateurs ou électronique. Information - non obligatoire pour type 3-A. Prendre en compte l'impédance du dispositif de protection pour le type 3-B

Direction de la Gestion du Réseau

Modèle équivalent



Couplage pour les valeurs suivantes des impédances*	<input type="checkbox"/> Etoile	<input type="checkbox"/> Triangle
R1*		Ω
X1*		Ω
R'2*		Ω
X'2*		Ω
Rm (schéma parallèle)*		Ω
Xm (schéma parallèle)*		Ω

Certification des données : Fiche E2- Caractéristiques des autres générateurs à raccorder - Machine asynchrone

Date*	
Nom et prénom du demandeur ou tiers habilité*	
Signature*	

Direction de la Gestion du Réseau

Fiche E3- Caractéristiques des autres générateurs à raccorder Batteries de condensateurs de compensation propres à la machine

Rappel

Marque et type de machine	
---------------------------	--

Caractéristiques électriques

Cette machine comporte-t-elle des condensateurs propres ?*	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Puissance totale des condensateurs*		kVAr
Nombre de gradins		
Puissance d'un gradin		kVAr

Certification des données : Fiche E3- Caractéristiques des autres générateurs à raccorder – Batteries de condensateurs de compensation propres à la machine

Date*	
Nom et prénom du demandeur ou tiers habilité*	
Signature*	

Direction de la Gestion du Réseau

Fiche E4- Caractéristiques des onduleurs assurant le transit de puissance

Remplir une fiche par type d'onduleur assurant le transit total de puissance

Onduleur

Fournir les caractéristiques de l'onduleur (données du constructeur)*

Marque et type de l'onduleur*	
-------------------------------	--

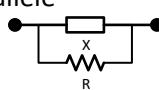
Technologie

Puissance apparente nominale de l'onduleur*		kVA
Courant nominal – In*		A
Puissance apparente maximale de l'onduleur*		kVA
Type d'électronique de puissance*	<input type="checkbox"/> Commutation assistée (Thyristors) <input type="checkbox"/> Commutation forcée (IGBT-MLI)	
Tension de sortie assignée*		V
Type de connexion*	<input type="checkbox"/> Monophasé <input type="checkbox"/> Triphasé	

Impédance à 175 Hz*

Les valeurs des impédances sont données côté BT (non prise en compte du transformateur).

- R est toujours positif,
- X peut être positif (effet inductif) ou négatif (effet capacitif)

Schéma équivalent	<input type="checkbox"/> Schéma série  <input type="checkbox"/> Schéma parallèle 
Résistance R à 175 Hz côté BT*	
Réactance X à 175 Hz côté BT*	

Direction de la Gestion du Réseau

Comportement en cas de court-circuit triphasé en sortie aérogénérateur

Fournir la valeur du courant crête maximal (I_p) et/ou le courant de court-circuit symétrique initial ($I_{k''}$)

Courant crête maximal (I_p)*	A
courant de court-circuit symétrique initial ($I_{k''}$)*	A

Harmoniques

Uniquement pour les installations raccordées au réseau BT. Les onduleurs installés devront être conformes aux normes, telle que cela sera mentionné dans la Convention de Raccordement :

- CEI 61000-3-2 pour les appareils de moins de 16 A par phase,
- CEI 61000-3-4 pour les appareils de plus de 16 A par phase,
- CEI 61000-3-12 pour les appareils de moins de 75 A par phase.

Rang	Puissance produite en kW	Courant harmonique en% de I_n	Rang	Puissance produite en kW	Courant harmonique en% de I_n
2			3		
4			5		
6			7		
8			9		
10			11		
12			13		
14			15		
16			17		
18			19		
20			21		
22			23		
24			25		

Direction de la Gestion du Réseau

Certification des données : Fiche E4- Caractéristiques des onduleurs assurant
le transit de puissance

Date*	
Nom et prénom du demandeur ou tiers habilité*	
Signature*	

Direction de la Gestion du Réseau

Fiche D - Données spécifiques au raccordement indirect

Cette fiche n'est à renvoyer que dans le cas d'une demande de raccordement indirect en BT ou en HTA, et doit être ignorée pour les demandes de raccordement direct au Réseau Public de Distribution. Dans le cas d'une demande de raccordement indirect, remplir une fiche par Installation indirectement raccordée.

Coordonnées de l'hébergé

L'Hébergeur reste le client de SICAE-OISE. A ce titre les éléments contractuels seront rédigés en son nom. Joindre avec cette fiche, une déclaration de groupement solidaire entre l'hébergeur et l'hébergé.

Catégorie de l'hébergé		<input type="checkbox"/> Particulier <input type="checkbox"/> Société ⁴³ <input type="checkbox"/> Collectivité locale ou service de l'État
Entreprises et collectivités	SIREN*	
Entreprises	Forme juridique*	
	Nom de l'Agence*	
Adresse*		
Code postal		
Ville		
Interlocuteur (Nom, Prénom)*		
Téléphone*		
e-mail*		

⁴³ Indiquer la forme juridique (exemple : SARL DUPONT).

Direction de la Gestion du Réseau

Localisation du site hébergé

Nom du site hébergé*	
SIRET	
Adresse*	
Code Postal* – Ville*	
Code INSEE commune*	
Coordonnées GSP – Latitude (décimale) WGS84	
Coordonnées GSP – Longitude (décimale) WGS84	

Réseau électrique intérieur spécifique au raccordement indirect

Joindre un Schéma unifilaire du réseau interne*. Indiquer sur le schéma l'ensemble des tronçons de la liaison de raccordement entre le PdL et le poste de l'Installation de Production à raccorder. Indiquer les longueurs, sections et nature des câbles composant cette liaison. Indiquer la position, le type et les réglages des éventuels organes de coupure installés en aval du PdL.

Certification des données : Fiche D - données spécifiques au raccordement indirect

Date*	
Nom et prénom du demandeur ou tiers habilité*	
Signature*	

Direction de la Gestion du Réseau

Fiche F - Capacité réactive effective de l'installation de production raccordée en HTA

Renseigner la puissance réactive maximale que l'Installation de Production est capable de fournir ou d'absorber au Point de raccordement sans limitation de durée en régime de fonctionnement normal ($U_{PDR} = U_C \pm 5\%$), en fonction des niveaux de puissance active suivants :

Puissance active	Puissance réactive maximale soutirée en kVAr	Puissance réactive maximale injectée en kVAr
$0,1 \times P_{racc,inj}$	$x P_{(racc,inj)}$	$x P_{(racc,inj)}$
$0,2 \times P_{racc,inj}$	$x P_{(racc,inj)}$	$x P_{(racc,inj)}$
$0,5 \times P_{racc,inj}$	$x P_{(racc,inj)}$	$x P_{(racc,inj)}$
$0,8 \times P_{racc,inj}$	$x P_{(racc,inj)}$	$x P_{(racc,inj)}$
$0,9 \times P_{racc,inj}$	$x P_{(racc,inj)}$	$x P_{(racc,inj)}$

Lister les équipements qui empêchent l'atteinte des capacités constructives prévues à l'arrêté du 9 juin 2020 :

Type d'équipement	Marque et référence de l'équipement
Transformateur	
Onduleur	
Aérogénérateur	
Autre	

Certification des données : Fiche F - capacité réactive effective de l'installation de production raccordée en HTA

Date*	
Nom et prénom du demandeur ou tiers habilité*	
Signature*	

Direction de la Gestion du Réseau

ANNEXE - MODÈLE DE DÉCLARATION DE GROUPEMENT D'ENTREPRISES SOLIDAIRES

Déclaration de groupement d'entreprises solidaires
en vue de l'exécution de la convention de raccordement à signer avec SICAE-OISE.

Les entreprises soussignées déclarent avoir constitué un groupement d'entreprises solidaires en vue de l'exécution de la Convention de Raccordement à signer avec SICAE-OISE.

Chacune des entreprises soussignées est responsable solidairement de toutes les obligations visées à la Convention de Raccordement.

Désignation, siège social, adresse complètes et n° d'immatriculation au RCS des entreprises	Nom et qualité du signataire dûment habilité pour représenter son entreprise, date et signature